

Léo Strauss et Pierre Manent : deux retours contemporains à la philosophie politique ancienne

Présentation

Daniel Tanguay*

Les quatre textes soumis ici à l'attention des lecteurs et lectrices sont des versions revues de travaux nés d'un séminaire qui s'est tenu à l'automne 2017 au Département de philosophie de l'Université d'Ottawa. Le séminaire portait le titre suivant : « Leo Strauss et Pierre Manent : deux retours contemporains à la philosophie politique ancienne ». J'aimerais d'abord dire quelques mots sur l'intention qui m'a guidé dans ce séminaire, pour ensuite décrire brièvement le sujet des travaux que j'ai estimé dignes d'intérêt pour une publication dans la revue *Ithaque*. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier le comité de rédaction de la revue d'avoir fourni cette opportunité aux étudiants qui ont participé à mon séminaire.

Pour présenter le thème du séminaire, je ne trouve rien de mieux que de reproduire la présentation que j'en ai faite dans le plan de cours : « Deux figures de la philosophie politique contemporaine, Leo Strauss et Pierre Manent, ont proposé à un peu plus d'une génération de distance un retour à la philosophie politique ancienne. La nécessité d'un tel retour repose pour eux sur un diagnostic partagé portant sur l'impasse dans laquelle se trouverait la philosophie politique moderne. Nous verrons, dans un premier temps, les points communs et les points de divergence de deux auteurs concernant la compréhension et

* Professeur au Département de philosophie de l'Université d'Ottawa.

l'explication de cette impasse. Nous porterons une attention toute particulière à leur interprétation de la genèse de la modernité politique ainsi qu'à leur critique de l'historicisme et du relativisme. Si Strauss et Manent sont d'accord sur le fait que seul un retour aux Anciens permettrait à la philosophie politique de surmonter les apories modernes, nous verrons toutefois dans un second temps qu'il ne semble pas s'entendre sur ce qui constitue l'essence de la philosophie politique ancienne. Au risque de simplifier leurs positions pourtant tout en nuances et subtilités, on pourrait dire qu'alors que le retour de Strauss est 'platonicien', celui de Manent est 'aristotélicien'. Derrière ces deux vocables se cachent en fait deux conceptions sensiblement différentes de la philosophie politique et aussi de la philosophie qui, risquerait-on d'avancer, recourent deux attitudes 'classiques' opposées concernant les rapports de la philosophie à la vie politique, de la vie théorique à la vie pratique. Ces deux conceptions débouchent sur une évaluation sensiblement différente des tâches de la philosophie politique. Notre exploration des propositions straussiennes et manentiennes visera à dégager ces deux conceptions et à en évaluer les mérites et les faiblesses ».

J'ai décidé de prendre comme fil conducteur de cet examen de la pensée du retour chez les deux philosophes deux ouvrages : *Droit naturel et histoire* (1953) de Leo Strauss et *La cité de l'homme* (1994) de Pierre Manent. Comme ces deux ouvrages constituent à mon avis la meilleure et la plus solide introduction à l'œuvre des deux philosophes, j'espérais mener l'analyse comparative que je souhaitais et de pouvoir ainsi dégager les contours précis du retour à la philosophie politique ancienne tel qu'envisagé par chacun des deux penseurs. Ce programme, je dois le confesser, s'est avéré trop ambitieux dans le cadre d'un séminaire. J'avais curieusement oublié la densité et la complexité de deux œuvres que je croyais pourtant bien connaître.

La difficulté de lecture de *Droit naturel et histoire* ne vient pas du fait que Strauss y pratiquerait un art d'écrire ésotérique réservant le suc de sa doctrine aux « happy few », mais bien de la densité propre à sa démonstration et du caractère souvent aporétique de sa démarche. Le « retour au droit naturel ancien » proposé par Strauss n'est pas ce que l'on croit en général – un retour à une doctrine de loi naturelle similaire à ce que le néo-thomisme a tenté par exemple au XXe

siècle – et ce qu’il est au juste demeure souvent difficile à saisir dans toutes ses nuances. Je ne veux pas dire par là que Strauss ne dit jamais clairement ce qu’il entend par droit naturel ancien, mais que l’idée qu’il s’en fait contraint l’interprète à un exercice dialectique qui risque toujours de lui échapper s’il n’est pas mené avec une grande délicatesse. Plus encore, nous avons pu constater à travers les échanges et discussions durant le séminaire que Strauss laisse en suspens des questions auxquelles il est essentiel de répondre pour que sa proposition d’un retour aux Anciens soit crédible : quel est le rapport entre la vision finalisée du cosmos propre aux Anciens et le droit naturel ancien ? La réfutation straussienne de l’historicisme ne présuppose-t-elle pas ce qu’elle devrait justement prouver, soit que l’être est essentiellement « être-toujours » ? N’y a-t-il pas un fossé plus grand que Strauss l’estime entre la philosophie politique de Platon et celle d’Aristote ? La critique straussienne du droit naturel moderne ne renvoie-t-elle pas à une querelle plus fondamentale, soit à la querelle des écoles ou sectes de la philosophie ancienne ? Jusqu’à quel point le portrait que fait Strauss des Anciens obéit-il à un questionnement et à des préoccupations qui ne pouvaient pas être les leurs ? Nous avons tourné autour de ces questions dans le séminaire, sans jamais pouvoir y répondre de manière totalement satisfaisante.

L’ouvrage de Manent semble de prime abord plus facile d’accès que *Droit naturel et histoire*. La prose manentienne est en effet limpide et, comme je me plais à le répéter à qui veut l’entendre, Manent est le prosateur le plus admirable parmi les philosophes politiques français de sa génération. Cette clarté est pourtant à l’occasion si éblouissante qu’elle nous aveugle. *La cité de l’homme* est ainsi un ouvrage difficile à cause du caractère ramassé et concis de l’argumentation et de la densité du propos. La compréhension d’un tel ouvrage présuppose chez le lecteur une connaissance précise et méditée des auteurs que Manent interprète. La réflexion philosophique manentienne est en effet menée comme chez Strauss à l’aide d’une interprétation des auteurs de la tradition de la philosophie politique. On pourrait d’ailleurs montrer que Manent dans l’interprétation de la modernité politique, du moins dans la première partie de son œuvre, est en constant dialogue avec Strauss¹. Le sommet de ce dialogue est sans

¹ L’influence de Strauss sur Manent est particulièrement sensible dans ses deux premiers ouvrages : Manent, P. (1977), *Naissances de la politique moderne*.

conteste atteint dans *La cité de l'homme*. C'est dans cet ouvrage que Manent se livre à sa tentative la plus rigoureuse et à la plus achevée de sa part d'éclairer la genèse et le développement de la modernité à la fois philosophique et politique. C'est en tout cas ainsi qu'il évalue lui-même son ouvrage dans un livre d'entretiens paru en 2010 : « Dans *La Cité de l'homme*, je livre, en effet, mon analyse la plus rigoureuse de ces notions modernes que nous évoquions à l'instant : la société, l'histoire, les droits de l'homme. J'essaie de les analyser avec le plus de soin possible et de les analyser de manière critique, car pour moi, loin d'avoir l'évidence qu'elles ont pour les Modernes en général, elles se rattachent à un projet originel dont j'avais mesuré le caractère problématique et paradoxal dès son départ. En ce sens, certainement, *La Cité de l'homme*, est la forme la plus achevée et la plus systématique de ce que je pourrais appeler mon analyse critique du dispositif intellectuel des Modernes² ».

On perçoit donc que le point de départ de Manent est le même que Strauss, soit une interrogation critique sur la genèse de la modernité. Cette interrogation sur la modernité n'est d'ailleurs pas neutre pour nos deux auteurs. Elle vise en effet, comme le souligne Manent, à en montrer le « caractère problématique et paradoxal ». Manent propose donc comme Strauss un examen de ce que nous sommes, c'est-à-dire à une « phénoménologie de la conscience moderne ». Peut-être d'ailleurs plus encore que dans la pensée de Strauss, ce thème de la « différence moderne » est au cœur de la *Cité de l'homme*. Mais cela n'est peut-être qu'une illusion d'optique et ce, dans la mesure où l'ouvrage de Manent, au contraire de l'ouvrage de Strauss, ne cherche pas à déployer le point de vue des Anciens dans toute son ampleur. Il y a bien sûr des passages essentiels de la *Cité de l'homme* qui portent en particulier sur Aristote et qui définissent en termes positifs l'approche ancienne du politique contrastée à celle des Modernes, mais ces passages sont trop brefs pour que l'on puisse espérer en dégager une conception ferme du rapport de Manent à la

Machiavel-Hobbes-Rousseau, et Manent, P. (1987), *Histoire intellectuelle du libéralisme : dix leçons*.

² Manent, P. (2010), *Le regard politique. Entretiens avec Bénédicte Delorme-Montini*, p. 124.

pensée des Anciens³. En attendant la publication de l'ouvrage sur *Les Politiques* d'Aristote que Manent se propose d'écrire, une enquête sur son rapport à la pensée des Anciens devrait s'élargir et contenir une analyse de son second maître livre, *Les métamorphoses de la cité*⁴.

L'une de conclusions provisoires de ce séminaire est que la justification d'un retour à la pensée ancienne se fait chez Strauss et Manent à partir de la considération des contradictions de la philosophie moderne. Les efforts modernes pour surmonter ces contradictions ont échoué, car ils étaient fondés sur l'acceptation de la position typiquement moderne qu'il n'existe pas une telle chose qu'une « nature humaine ». Plutôt que surmonter les contradictions inhérentes à la philosophie moderne, ces tentatives philosophiques n'ont fait qu'aggraver le problème. C'est pourquoi Manent et Strauss affirment qu'il faudrait pour sortir de l'impasse moderne retourner à la notion de « nature humaine » ou d'essence de l'homme dans son sens originel. Contrairement aux apparences, l'esprit de ce retour se veut non dogmatique pour Manent comme chez Strauss et il prend appui principalement sur l'anthropologie politique des Anciens. Manent et Strauss pratiquent ainsi une stratégie commune de contournement de la difficulté que représente tout retour philosophique aux Anciens à l'époque contemporaine : un tel retour ne présuppose-t-il pas pour être crédible une critique préalable de la critique moderne de la « métaphysique » des Anciens ? Strauss et Manent n'ignorent certes pas cette question, mais il n'est pas sûr que leur recours commun à ce que l'on pourrait appeler une phénoménologie doublée d'une herméneutique de la tradition de la philosophie politique soit une réponse suffisante à cette interrogation.

On trouvera des traces de cette interrogation qui a hanté le séminaire dans les deux contributions sur Strauss présentées ici, soit

³ Manent, P (1994), *La cité de l'homme*, p. 232-260. Je me permets de renvoyer le lecteur à un article où j'ai tenté de faire une mise au point concernant le rapport de Manent aux Anciens : Tanguay, D. (2010), « Pierre Manent, Aristote plutôt que Platon », p. 339-363. On consultera aussi avec profit l'article suivant : Cordell Paris, C. (2014), « L'inspiration aristotélicienne dans la pensée de Pierre Manent. Les phénomènes, la chose commune, l'action », p. 169-185.

⁴ Manent, P. (2010), *Les métamorphoses de la cité. Essai sur la dynamique de l'Occident*.

celle de Jean-Christophe Anderson et celle d'Alexandre Leduc-Berryman. Les deux auteurs prennent à bras le corps le difficile problème des rapports de Strauss avec la tradition phénoménologique. Dans le texte de Jean-Christophe Anderson, ce problème est abordé à travers la réfutation de l'historicisme radical que Strauss présente dans le chapitre 1 de *Droit naturel et histoire*. Anderson voit, à mon avis justement, dans cette réfutation une critique de celui qui fut pourtant une source d'inspiration pour Strauss : Heidegger. Ce dernier est tenu par Strauss pour le défenseur le plus sérieux et profond de l'historicisme radical. S'il y a une justification rationnelle possible de la philosophie et, par extension, de l'existence d'un droit naturel, cette dernière devra, soutient Strauss, nécessairement passer par la réfutation préalable de la philosophie de Heidegger. Or, même si l'on peut dégager tout un ensemble d'arguments contre Heidegger dans *Droit naturel et histoire*, Anderson souligne en conclusion que Strauss n'a pas fourni la réfutation espérée, ou du moins qu'il n'a pas réfuté Heidegger tel qu'il s'est compris lui-même. Reste à savoir bien sûr, si une réfutation de Heidegger à partir de Heidegger n'est pas d'avance condamnée à demeurer prisonnière des prémisses de sa pensée.

Le texte d'Alexandre Leduc-Berryman aborde frontalement la question du rapport de Strauss à la phénoménologie. Comme il le montre, Strauss inscrit son projet philosophique dans une démarche phénoménologique qu'il adapte à ses besoins. Au centre du questionnement straussien est l'idée phénoménologique du retour à une « conscience naturelle » première ou aux expériences premières qui constituent notre humanité. Cette conscience naturelle n'est toutefois plus pour Strauss la conscience des choses perçues (Husserl première manière) ou encore la « conscience » historicisée du Dasein (Heidegger), mais la conscience naturelle que nous avons des choses politiques et morales qui s'offrent à nous. Leduc-Berryman reconstruit patiemment l'argument phénoménologique straussien présent dans *Droit naturel et histoire*. Dans un second temps, il cherche à répondre à un argument souvent évoqué contre ce qui semble être un paradoxe au sein de la démarche straussienne. Le retour à la conscience naturelle passerait par une démarche herméneutique nous permettant d'exhumer le monde naturel enfoui sous les décombres de la conscience moderne. Comme le dit Strauss, « pour trouver un

monde naturel qui soit radicalement pré-scientifique ou pré-philosophique, il faut remonter avant la naissance de la science ou de la philosophie. Il n'est pas nécessaire pour cela d'entreprendre des études d'ethnologie poussées et forcément hypothétiques. Les données de la philosophie classique sur son origine, surtout si elles sont complétées par les propositions les plus élémentaires de la Bible, suffisent à qui veut reconstituer les caractères essentiels du "monde naturel"⁵ ». C'est donc en quelque sorte un surplus d'histoire qui nous permettrait de rejoindre la conscience naturelle qui ne se présente pour nous que sous une forme déformée⁶, donc la conscience naturelle n'est pas donnée immédiatement, elle a à être redécouverte à l'aide d'une enquête historique. La réponse fournie par Leduc-Berryman à cette forte objection est subtile et stimulante : pour Strauss, la nature et la conscience que nous prenons d'elle ne se donnent jamais à nous dans leur immédiateté, car la nature doit toujours être découverte par l'esprit humain, car elle est nous est d'abord cachée. Il n'y a pas de phénoménologie sans médiation et le « retour aux choses mêmes » est toujours un retour qui passe par la médiation de la conscience réflexive.

Les deux articles suivants, celui de Jérôme Gosselin-Tapp et celui de Julien Lanteigne sont d'un caractère et d'un ton différent. Alors que les deux articles sur Strauss se concentrent sur le noyau dur de la pensée de Strauss en posant des questions qui touchent ses choix philosophiques fondamentaux, les deux contributions sur Manent peuvent être classées davantage dans la catégorie des exercices de philosophie appliquée. Il n'y a rien de péjoratif dans mon esprit dans cette catégorisation. De tels exercices sont particulièrement à leur place dans l'examen de la pensée de Manent. Alors que Strauss est très rarement intervenu dans le débat public et est demeuré essentiellement un professeur, Manent n'a pas dédaigné prendre position concrètement sur des problèmes politiques contemporains. Ce goût pour la politique concrète provient en partie de la filiation revendiquée fièrement par Manent avec Raymond Aron et l'école aronienne. En plus des nombreux articles dans la revue *Commentaire*, deux ouvrages portent la marque de ce souci d'une intervention philosophique et politique visant tant à clarifier les termes du débat

⁵ Strauss, L. (1986), *Droit naturel et histoire*, p. 81-82.

⁶ Strauss, L. (1992), *Qu'est-ce que la philosophie politique ?*, p. 76.

politique qu'à avancer des solutions à un problème politique et social concret : *La raison des nations* (2006)⁷ et, plus récemment, *La situation de la France* (2015)⁸. Alors que le premier ouvrage porte sur la construction européenne et la question de la souveraineté des nations, le second est une réflexion politique sur l'Islam de France et la question de la laïcité.

C'est ce second ouvrage que Jérôme Gosselin-Tapp s'est proposé d'analyser en se servant des outils de la philosophie politique anglo-américaine d'inspiration analytique. Cette approche peut paraître surprenante pour qui connaît l'allergie de Manent pour les approches trop analytiques et abstraites du phénomène politique. Elle est toutefois fructueuse dans la mesure où elle permet de bien voir l'entre-deux très inconfortable qu'a choisi Manent dans son traitement de la délicate question des mesures à prendre pour favoriser la réconciliation qu'il souhaite des musulmans de France avec la République française. Gosselin-Tapp réussit donc à bien cerner ce que plusieurs commentateurs français ont manqué, c'est-à-dire le savant mélange chez Manent d'une solution politique républicaine avec la reconnaissance limitée, mais réelle, de la communauté musulmane en tant que communauté au sein de la République française. Même si l'auteur reconnaît les mérites de l'effort manentien, il n'en soulève pas moins en dernier lieu les limites. Je laisserai le lecteur juger de l'à-propos de cette critique.

Avec le texte de Julien Lanteigne, on touche encore une question politique et sociale qui est au cœur de la réflexion de Manent sur la modernité politique : celle du consentement. Ce thème est plus particulièrement traité par le philosophe français dans un ouvrage – *Cours familier de philosophie politique* (2001)⁹ – qui a un statut à mi-chemin entre les œuvres plus strictement philosophiques de Manent – *La cité de l'homme* et *Les métamorphoses de la cité* – et les œuvres davantage d'intervention politique signalées plus haut. Comme le montre Lanteigne, le principe du consentement est, selon Manent, un principe clé de la démocratie moderne. Il n'existe pas de démocratie sans l'idée que chaque individu doit consentir à l'autorité politique qui s'exerce sur lui. Dans un esprit tocquevillien, Manent met toutefois en

⁷ Manent, P. (2006), *La raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*.

⁸ Manent, P. (2015), *Situation de la France*.

⁹ Manent, P. (2001), *Cours familier de philosophie politique*.

garde contre l'extension sans limites de ce principe du consentement qui menacerait tous les rapports humains et sociaux qui se laissent difficilement réduire au seul principe du consentement. Lanteigne explore les effets paradoxaux, repérés par Manent, de cette extension du principe de consentement. L'un d'entre eux est que la meilleure façon de conserver la liberté naturelle de consentir serait de ne plus consentir à rien ou, tout au moins, de ne consentir que fort provisoirement et selon son caprice. L'engagement et l'inscription dans la durée, nécessaires à la communauté politique, seraient mis en danger par le caractère essentiellement fluide et évanescent du consentement. On voit donc que le principe du consentement devenu sans limites renforce la dynamique d'un individualisme démocratique sapant les conditions politiques et humaines nécessaires au bon fonctionnement de cette même démocratie. Lanteigne voit dans la promesse une voie pour atténuer les effets délétères d'une application irréfléchie du principe du consentement. Promettre, c'est en effet consentir, mais s'engager aussi à consentir dans l'avenir.

La richesse de ses travaux et des questionnements qu'il soulève montre, je crois, l'intérêt contemporain de l'œuvre de ces deux penseurs qui, tout en étant aux marges de la réflexion dominante aujourd'hui en philosophie politique, nous permettent d'envisager la modernité politique et notre monde sous un aspect critique. On peut fort bien être en désaccord avec la manière dont ils lisent la tradition de la philosophie politique et on peut désapprouver le jugement parfois trop sévère qu'ils portent sur la modernité politique, mais on ne peut leur dénier le sérieux avec lequel ils mènent à la fois leur critique de la modernité et leur travail de réappropriation de la tradition classique. C'était bien le seul but que je m'étais fixé dans ce séminaire : persuader mon auditoire que les œuvres de Strauss et de Manent recèlent des trésors de sagesse qu'il serait dommage de négliger.

Bibliographie

Ouvrages de Pierre Manent et de Leo Strauss

Manent, P. (1977), *Naissances de la politique moderne. Machiavel-Hobbes-Rousseau*, Paris, Payot.

- Manent, P. (1987), *Histoire intellectuelle du libéralisme : dix leçons*, Paris, Calmann-Lévy.
- Manent, P. (1994), *La cité de l'homme*, Paris, Fayard.
- Manent, P. (2001), *Cours familial de philosophie politique*, Paris, Fayard.
- Manent P. (2006), *La raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Paris, Gallimard.
- Manent, P. (2010), *Les métamorphoses de la cité. Essai sur la dynamique de l'Occident*, Paris, Flammarion.
- Manent, P. (2010), *Le regard politique. Entretiens avec Bénédicte Delorme-Montini*, Paris, Flammarion, 2010.
- Manent, P. (2015), *Situation de la France*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Strauss, L. (1986), *Droit naturel et histoire*, trad. M. Nathan et É. de Dampierre, Paris, Flammarion.
- Strauss, L. (1992), *Qu'est-ce que la philosophie politique ?*, trad. O. Sedeyn, Paris, Presses universitaires de France.

Autres textes

- Cordell Paris, C. (2014), « L'inspiration aristotélicienne dans la pensée de Pierre Manent. Les phénomènes, la chose commune, l'action », dans Giulio De Ligio, Jean-Vincent Holeindre et Daniel J. Mahoney (dirs.), *La politique et l'âme. Autour de Pierre Manent*, Paris, CNRS Éditions, p. 169-185.
- Tanguay, D. (2010), « Pierre Manent, Aristote plutôt que Platon », dans Martin Breaugh et Yves Couture (dirs.), *Les Anciens dans la pensée politique contemporaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 339-363.